

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-139

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont – Avenant n° 1

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-48 en date du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE dans les domaines de l'Economie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**VU** le contrat de mandat public pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures dans le cadre de la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont conclu avec la SPL IN TERRA le 23 février 2022 ;

**VU** le marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont, marché conclu avec le groupement d'entreprises ARCHIBULLE (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / I2B/ DB INGENIERIE/ SABRES/ INFRATECH pour un forfait provisoire de rémunération de 67 500 € HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 900 000 € HT (valeur juillet 2022) ;

**CONSIDERANT** qu'il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin :

- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à un montant de 1 258 804 € HT (valeur mars 2023). Il est précisé que ce coût intègre les contraintes liées à la présence des réseaux de la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), des productions photovoltaïques pour chacun des locaux d'activité, la mise en place d'une borne

d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) pour chaque local d'activité, au choix d'utiliser le terrain le plus difficilement aménageable nécessitant des rattrapages de niveau et des travaux de VRD plus importants mais permettant une optimisation du foncier restant à commercialiser. Ces choix sont cohérents avec la volonté d'exemplarité de la collectivité en terme de performance thermique et de sobriété foncière (économie de 1000 m<sup>2</sup> de foncier et facilité de commercialiser du foncier restant);

- de fixer le forfait définitif de rémunération du maitre d'œuvre à 81 300 € HT.

Le montant de l'avenant est fixé à 13 800 € HT. L'avenant correspond une plus-value de 20,44% du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 81 300 € HT.

**CONSIDERANT** que la Commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) réunie le 27 juin 2023 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** l'avenant n°1 au marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont avec le groupement d'entreprises ARCHIBULLE (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / I2B/ DB INGENIERIE/ SABRES/ INFRATECH pour arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maitre d'œuvre à 1 258 804 € HT (valeur mars 2023) et fixer le forfait définitif de rémunération du maitre d'oeuvre à 81 300 € HT.

**D'AUTORISER** le mandataire, la SPL IN TERRA, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 27 juin 2023

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,



Michel FONTAINE

Délégué à l'Économie et l'Innovation